



# MODIFICATION DU CONTRAT TV SAT – Ed. 11/2017

Compte de facturation .....

N° de contrat TV SAT .....

## IDENTIFICATION DU CLIENT

NOM & PRENOM ou RAISON SOCIALE .....  
TELEPHONE ..... ADRESSE MAIL.....

## CHANGEMENT D'ADRESSE

ADRESSE .....  
BOÎTE POSTALE ..... CODE POSTAL ..... COMMUNE .....

## MIGRATION

Conformément aux dispositions de l'Article 13 des Conditions Spécifiques d'Abonnement au Service TV SAT :

- Si migration à la baisse, la modification de l'Abonnement (hors offre promotionnelle) se fera après un délai de 3 mois.
- Dans le cadre d'une offre promotionnelle, ce délai est porté à 6 mois.
- Si migration à la hausse, la modification de l'Abonnement (et Options de contenus) est immédiate.

A LA HAUSSE

A LA BAISSSE

<input type="checkbox"/> Formule BASIC	2 820 XPF
<input type="checkbox"/> Formule ESSENTIEL	5 500 XPF
<input type="checkbox"/> Formule PRIVILEGE	9 150 XPF
<input type="checkbox"/> Formule ELITE	14 910 XPF
<input type="checkbox"/> Pack CANAL+	7 500 XPF
<input type="checkbox"/> Option DISNEY CINEMA	1 240 XPF
<input type="checkbox"/> Option NO LIMIT	1 690 XPF
<input type="checkbox"/> Option PLANETE+ A&E	1 410 XPF

<input type="checkbox"/> Formule BASIC+	8 470 XPF
(Formule Basic + Pack Canal+)	
<input type="checkbox"/> Formule ESSENTIEL+	10 700 XPF
(Formule Essentiel + Pack Canal+)	
<input type="checkbox"/> Formule PRIVILEGE+	13 670 XPF
(Formule Privilege + Pack Canal+)	

## SOUSCRIPTION / RESILIATION D'OPTION 2<sup>nd</sup> ECRAN

Conformément aux dispositions de l'Article 6.1 des Conditions Spécifiques d'Abonnement au Service TV SAT :

- Préalablement à la souscription d'une ou plusieurs Options « Second écran », l'Abonné devra s'assurer qu'il est intégralement équipé de Décodeurs VINI TV SAT.
- La souscription à l'Option « Second écran » implique l'obligation pour l'Abonné d'installer, de brancher et de connecter entre eux les Décodeurs VINI TV SAT au sein d'un même foyer (même compteur électrique). Cette interconnexion peut s'effectuer via le réseau Internet (WIFI ou filaire), le réseau électrique (CPL) ou toutes autres technologies le permettant.

Je suis informé que la durée minimale d'engagement d'une Option 2<sup>nd</sup> écran est de 3 mois.

- ACTIVER l'Option 2<sup>nd</sup> écran (2 260F TTC/mois)**
- RÉSILIER l'Option 2<sup>nd</sup> écran**

## RESILIATION DU SERVICE DE LOCATION

- RÉSILIER UNIQUEMENT LA LOCATION DU DECODEUR THOMSON**

## MODIFICATION DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'Article 7 des Conditions Générales d'Abonnement aux Services VINI, le changement de mode de paiement pour un mode de paiement autre que le prélèvement entraîne la remise d'un dépôt de garantie dont le montant est précisé dans la Grille tarifaire.

- Prélèvement automatique\* *\*Remplir et signer la demande d'autorisation de prélèvement et fournir un RIB.*
- Au guichet (espèces, CB, chèques)

## SIGNATURE DU TITULAIRE DU CONTRAT

Visa du point de vente :

Signature du titulaire du contrat :

Date :